



RAPPORT ANNUEL 2022

DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA



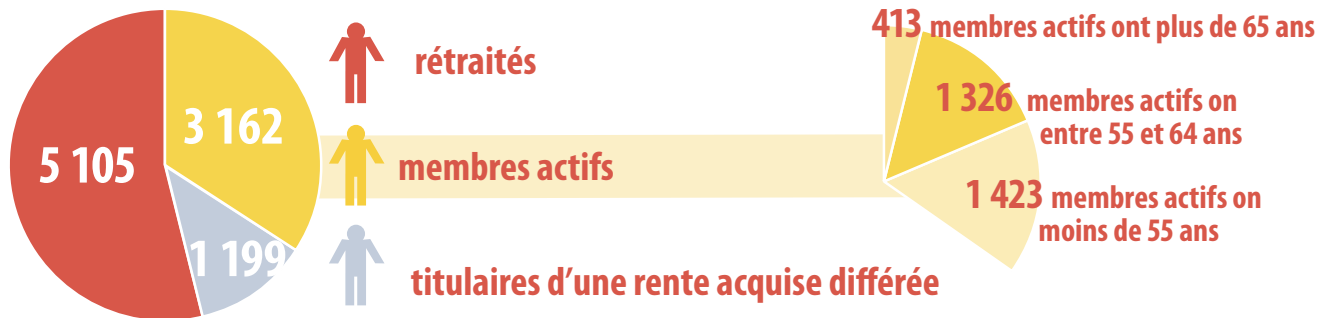


Faits en bref sur votre régime de retraite	3
Messages aux membres	4
Gouvernance	12
Activités de 2022 : bilan de l'année	15
Données financières	18
Fournisseurs de services	22
Principes fondateurs	24
Communications du Conseil de retraite	25
Bénévoles et personnel	27

FAITS EN BRIEF sur votre régime de retraite

Au 31 décembre 2022

Données démographiques sur le régime



Membre retraité : membre qui touche actuellement ses prestations de retraite

Membre actif : membre qui est actuellement employé par l'Église Unie
Titulaire d'une rente acquise différée : membre qui a accumulé des prestations de retraite, mais qui ne les touche pas encore

Durée moyenne de cotisation au régime

19 ans

Durée moyenne de perception des prestations de retraite

24.5 ans

Total des prestations de retraite versées par an

2022 : 74 875 000 \$
 2021 : 73 140 000 \$
 2020 : 71 255 000 \$
 2019 : 66 778 000 \$
 2018 : 67 608 000 \$

Le total comprend les remboursements et les prestations pour décès.

76

âge moyen des retraités

64

âge moyen des membres du régime au moment de la retraite

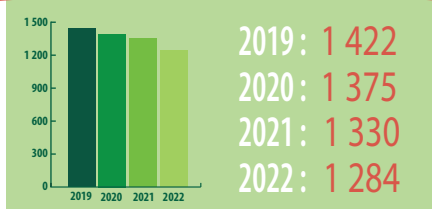
Âge moyen des membres actifs

54

409 membres ont adhéré au régime en 2022

223 membres ont pris leur retraite en 2022

Nombre d'employeurs participants



MESSAGES AUX MEMBRES



Du modérateur et du secrétaire général

Chères membres, chers membres,

« Une spiritualité profonde, une vie de disciple dynamique, une quête audacieuse de justice »

C'est l'appel inspirant du plan stratégique de l'Église adopté par l'assemblée générale annuelle du 43e Conseil général. Cette perspective oriente tout ce que nous faisons par l'intermédiaire du Conseil et du Bureau du Conseil général. L'appel encourage les communautés de foi et les conseils régionaux à mobiliser leurs ministères et à élaborer leur vision. Voir cette énergie se créer est enthousiasmant.

Le Régime de retraite de l'Église unie du Canada a également adopté un plan stratégique pour son travail des cinq prochaines années. Bien que le plan porte sur les activités spécialisées de gouvernance et d'administration d'un régime fortement réglementé, il s'intègre pleinement à l'appel de l'Église.

Une spiritualité profonde, qui est ancrée dans les engagements théologiques en faveur d'une gestion, réfléchi et empli de prière, des ressources confiées au régime grâce aux contributions des membres, des communautés de foi et des employeurs organisationnels.

Une vie de disciple dynamique, qui conduit à voir les investissements sous l'angle du respect de la Création, de l'amour d'autrui et du service aux autres, de la recherche de la justice et de la résistance au mal.

Une quête audacieuse de justice, qui pousse à s'engager activement auprès des sociétés au moyen du vote actionnarial par procuration et des propositions d'actionnaires, et le dialogue en personne avec les conseils d'administration des sociétés.

Notre régime s'est distingué parmi les finalistes dans la catégorie << Investissement durable et gestionnaire de placements >> en 2021 et en 2022, et la communauté canadienne de l'investissement reconnaît ses engagements. L'exécutif du Conseil général, administrateur du régime, est fier de la gestion responsable et active du Conseil de retraite et du personnel.



Nous vous invitons à lire le présent rapport annuel pour que vous puissiez, vous aussi, vous réjouir de la saine gestion de votre régime et avoir la certitude que vos actifs de retraite sont entre de bonnes mains.

Bénédiction à toutes et à tous,



Pasteure Carmen Lansdowne
Modératrice



Pasteur Michael Blair,
secrétaire général





De la présidente du Conseil de retraite

Chères membres, chers membres,

L'année 2022 a été une année tumultueuse, marquée par la baisse des marchés, la hausse des taux d'intérêt, une inflation élevée et une instabilité géopolitique. Comme toujours, le Conseil de retraite continue à porter son attention sur la viabilité du régime de retraite et à s'assurer que les prestations de retraite des membres sont suffisantes et les cotisations, abordables.

Augmentation des pensions

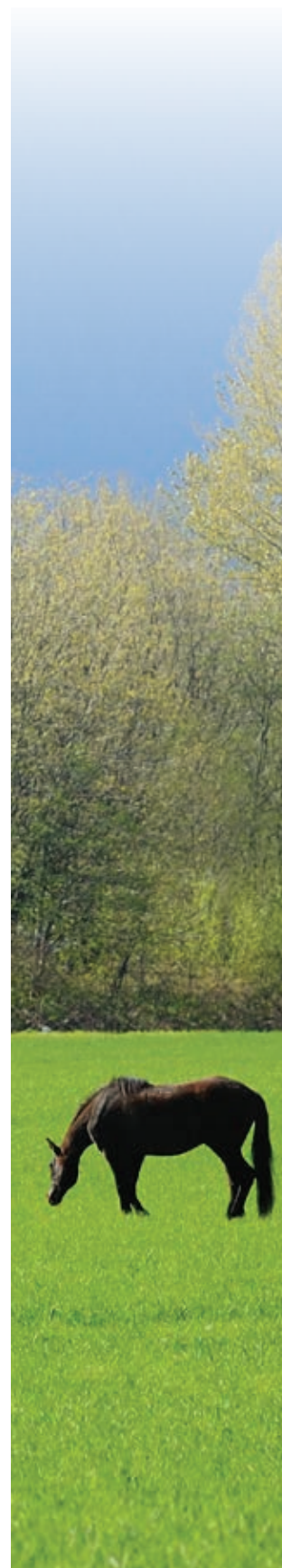
Malgré les difficultés de 2022, la situation financière de notre régime demeure solide, de sorte que le Conseil de retraite a pu approuver une hausse des pensions en 2023 pour les retraités et les membres actifs.

Même si de telles hausses ont été approuvées quatre années de suite, nous rappelons que des hausses futures ne sont pas garanties et qu'elles dépendront de la solidité de la position financière du régime. Le Conseil de retraite contrôle régulièrement la santé financière du régime et applique les dispositions de la Politique de financement pour déterminer si des augmentations peuvent ou non être envisagées.

Stratégie du Conseil de retraite

En décembre 2022, le Conseil de retraite a approuvé la Stratégie du Conseil de retraite pour la période allant de 2023 à 2027. La stratégie aidera le régime à faire face aux défis et aux obstacles éventuels tels que la maturité du régime, le nombre réduit d'employeurs participants et d'autres risques au fur et à mesure qu'ils se présentent. Dans l'exercice de son rôle de gestionnaire loyal des actifs du régime, le Conseil de retraite est guidé par cinq objectifs :

1. continuer à prioriser activement la stabilité et la durabilité du plan;
2. améliorer l'atténuation des risques;
3. renforcer les approches en matière d'investissement actif et responsable;
4. faire mieux prendre conscience de la valeur du régime aux membres et aux employeurs;
5. améliorer et moderniser l'administration afin de mieux servir les membres et les employeurs



Changements au Conseil de retraite

En 2022, le Conseil de retraite a accueilli [trois nouveaux membres](#) : Tamara DeMos, Bill Gilliland et Alison McKay. J'adresse mes remerciements aux membres dévoués du Conseil et des comités qui consacrent leur temps, leur énergie et leurs talents à la gouvernance du Régime de retraite de l'Église unie du Canada. Je tiens à remercier tout particulièrement Marcus Robertson pour le leadership dont il a fait preuve en tant que président pendant neuf ans, jusqu'en juin 2022.

J'exprime également la gratitude du Conseil de retraite envers l'équipe de gestion pour son travail acharné et ses compétences.

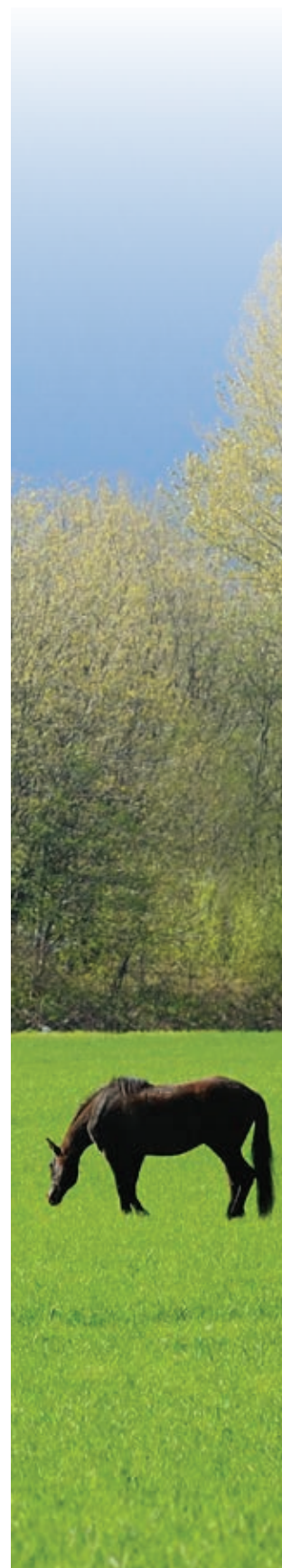
Le reste du présent rapport fait état du rendement et de l'administration de la caisse de retraite en 2022.

Au nom du Conseil de retraite,



Anne Soh, présidente

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).





Du président du Comité consultatif du régime de retraite

Chères membres, chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter une mise à jour des activités du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) en 2022.

Une capitalisation solide en dépit de marchés financiers difficiles en 2022

Le régime demeure bien capitalisé sur la base de la continuité comme selon l'hypothèse de la liquidation, malgré des rendements négatifs d'actifs en 2022. La hausse des taux d'intérêt a contribué à la faiblesse des rendements, en particulier des obligations, mais elle a également eu pour effet de réduire le passif actuariel du régime. Par conséquent, le régime conserve une position financière solide.

Une augmentation des pensions pour une quatrième année de suite pour les membres

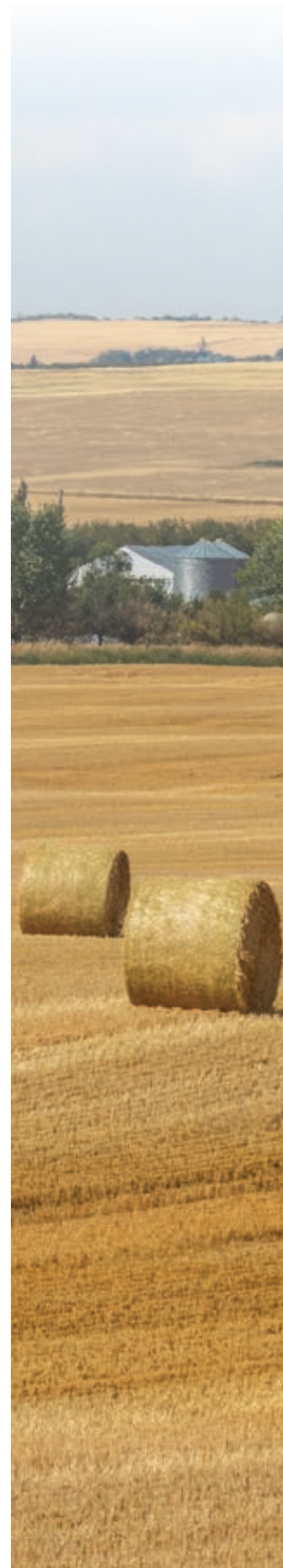
Les contrôles trimestriels en cours de la capitalisation du régime demeurent favorables. C'est pourquoi le CCRR a recommandé au Conseil de retraite d'augmenter de 4 % les pensions des membres retraités et inactifs à compter du 1^{er} janvier 2023, et une augmentation temporaire du taux auquel les membres actifs se constituent leur pension (taux d'accumulation) en 2023. Les quatre augmentations ont été appliquées de manière ponctuelle et dépendent du caractère suffisant du niveau de capitalisation.

Passage au système de paie Ariel

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le système de paie des personnes retraitées a fait une transition réussie de RBC Investor Services à Telus Santé (anciennement Solutions mieux-être LifeWorks) sous le système de paie Ariel. Le nouveau système permet au régime d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts salariaux, et aux personnes retraitées de toucher une pension plus élevée en 2023 avec leur paiement de janvier 2023, ce qui élimine la nécessité de procéder à un paiement rétroactif des augmentations comme les années antérieures.

Système d'administration des pensions et des avantages sociaux

Les membres du CCRR continuent de soutenir la mise en œuvre du nouveau système d'administration des pensions et des avantages sociaux. Certains membres du CCRR mettent également leurs compétences au service du Comité



directeur, qui tient des réunions régulières avec Telus Santé pour superviser les progrès de la mise en œuvre. Le lancement du système d'administration Ariel est prévu en 2024.

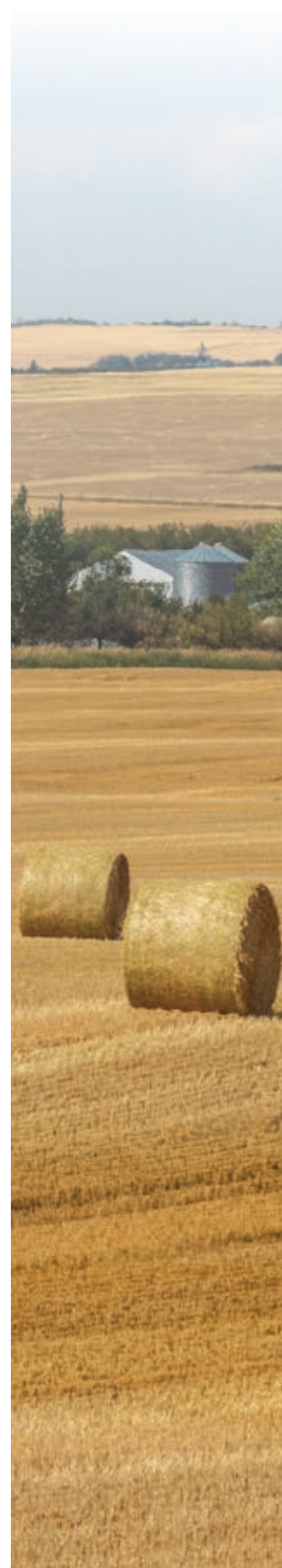
Les membres du CCRR sont heureux de consacrer du temps et de mettre leurs compétences au service de la réussite du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada. Au nom de tous les membres, je salue la contribution du personnel du bureau du Conseil général et je l'en remercie.

Au nom du Comité consultatif du régime de retraite.



Jacques Tremblay, président

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).





Du président du Comité d'investissement

Chères membres, chers membres,

Je m'appelle Andy Greene et je suis le nouveau président du Comité d'investissement. En mars 2023, j'ai eu la chance extraordinaire de succéder à Deborah Leckman, qui a achevé son mandat de présidence après avoir dirigé le Comité d'investissement pendant neuf ans. Elle a mis en place une solide structure de gouvernance pour guider le Comité, et son leadership nous manquera. Je siège au Comité d'investissement depuis huit ans, et la journée, je travaille pour la caisse de retraite de la Commission de transport de Toronto (TTC). Je me réjouis à l'idée de présider le Comité d'investissement au cours des prochaines années.

De l'avis général, 2022 a été une année difficile. Le rendement du fonds a été de -9,7 %, résultat proche de l'indice de référence de -9,5 %. L'élément surprenant de 2022, c'est que les marchés des actions et des titres à revenu fixe ont fortement baissé, alors que les investissements dans l'immobilier et en capital d'investissement ont donné de bons résultats. Du fait des rendements négatifs des actifs et des paiements de prestations supérieurs aux cotisations, la valeur des actifs du fonds de pension a diminué de 228 millions de dollars, pour se situer à 1,431 milliard de dollars.

La hausse des taux d'intérêt et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont dominé l'actualité en 2022. Ces deux facteurs ont eu une incidence sur le rendement de la caisse de retraite. Les hausses record de plus de 4 % des taux d'intérêt de la Banque du Canada ont permis d'endiguer l'inflation élevée, mais elles ont également ralenti la croissance économique. L'augmentation des taux d'intérêt a entraîné une baisse de la valeur des obligations, et le ralentissement de la croissance économique a fait diminuer le prix des actions. Toutefois, les banques centrales devraient mettre fin à leurs hausses en 2023, et les taux d'intérêt à long terme commencent à baisser.

La guerre en Ukraine est d'abord et avant tout une catastrophe humanitaire. Le fonds de pension avait quelques investissements russes dans sa part d'actions sur les marchés émergents, représentant 0,2 % des actifs, qui ont été réduits à zéro. Toutefois, les répercussions économiques de cette guerre ont été considérables, se faisant particulièrement sentir sur les marchés de l'énergie et les marchés européens. Au début de l'année 2023, la fin du conflit ne semblait toujours pas en vue.

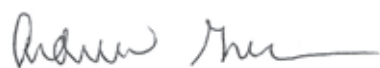


Les placements du fonds de pension sur le marché privé dans l'immobilier et en capital d'investissement ont été un motif de satisfaction en 2022, leur rendement étant respectivement de 14,8 % et de 20,1 %. Le Comité a été très actif à cet égard, approuvant un nouvel engagement de 20 millions de dollars dans le Capital d'investissement. Les investissements en capital d'investissement sont entièrement alloués, et le Comité est d'avis qu'il est avantageux d'avoir des engagements ouverts disponibles pour déployer le capital au fur et à mesure que les investissements existants se réalisent. Le Comité a également examiné l'infrastructure comme nouvelle catégorie d'actifs, convenant que sa croissance stable et ses caractéristiques de production de liquidités correspondent bien aux besoins du régime de retraite. À la fin de l'année, le Comité a approuvé un nouvel objectif d'allocation de 3 % à l'infrastructure, faisant passer le pourcentage total cible de 24 % à 21 % d'actions mondiales. En outre, le Comité a approuvé deux engagements liés à l'infrastructure, pour un montant total de 27 millions de dollars. Le déploiement de ces engagements prendra du temps. Le Comité a également été actif du côté des actions de sociétés ouvertes, remplaçant un gestionnaire de portefeuille d'actions canadiennes peu efficace par un nouveau gestionnaire.

Le fonds de pension poursuit ses activités d'investissement responsable qui sont présentées dans une section distincte du présent rapport. J'aimerais souligner que le Comité est très attentif à l'engagement pris par le régime de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. En 2023, le Comité travaillera aux objectifs intermédiaires d'éducation et de mesure uniforme des émissions.

Je conclurai en soulignant que, même si les actifs du fonds de pension ont diminué en 2022, le régime s'est maintenu en situation de capitalisation solide, à tel point que le Conseil de retraite a approuvé une quatrième hausse consécutive des prestations en 2023. Cela témoigne de la compétence et de la collégialité des professionnels qui siègent bénévolement au Comité d'investissement. J'ai aimé travailler tout ce temps avec le groupe et j'espère qu'il demeurera sur la voie du succès, guidant le régime vers l'avenir.

Au nom du Comité d'investissement,

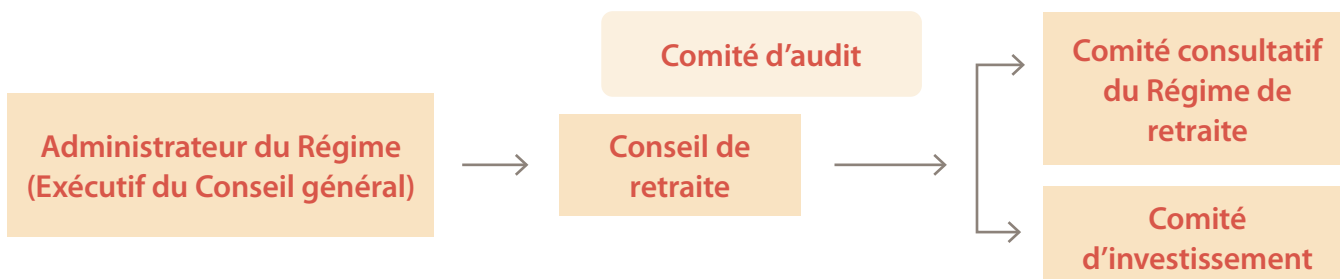


Andrew Greene, président

Pour consulter les notices biographiques des membres, rendez-vous sur le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).



Structure de gouvernance du régime de retraite



Stratégie du Conseil de retraite

Le premier [plan stratégique officiel du Conseil de retraite](#), qui a été approuvé par le Conseil en décembre 2022, définit une orientation pour les années 2023 à 2027. Le plan aidera le régime à faire face aux obstacles et aux défis potentiels tels que la maturité du régime, la réduction du nombre d'employeurs participants, l'accroissement de l'espérance de vie des membres et d'autres risques relevés dans les analyses à venir.

Le Conseil de retraite de l'Église unie du Canada s'efforce de gérer les actifs du régime de manière fiable, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de bonne gouvernance, d'investissement responsable et d'administration rapide et exacte. Alors que le régime prévoit les tendances et les problèmes à surmonter, le Conseil de retraite continue de renforcer le régime pour qu'il soit efficace et que les membres puissent avoir l'assurance que le régime sera une ressource sûre, fiable et précieuse à leur retraite.

Le Conseil est guidé par les objectifs stratégiques suivants :

1. Continuer de prioriser activement la stabilité et la durabilité

L'administrateur du régime (l'exécutif du Conseil général) et le Conseil de retraite assureront la viabilité du régime de retraite à prestations définies

conformément à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs du régime et ils prendront les mesures nécessaires pour accroître la probabilité que les taux de cotisation demeurent stables et prévisibles, tout en améliorant les prestations lorsqu'il est prudent de le faire et que le régime peut se le permettre.

2. Améliorer l'atténuation du risque

Il est fondamental de cerner et de gérer les risques pour garantir les prestations, en particulier dans des contextes politiques et économiques instables. Le Conseil de retraite surveillera et gèrera activement les risques en utilisant plusieurs leviers.

3. Renforcer les approches en matière d'investissement actif et responsable

Comme l'objectif principal est de créer les conditions pour que le régime ait un rendement solide et durable à long terme tout en tenant compte des valeurs de l'Église et de l'engagement du Conseil général en faveur d'une spiritualité profonde, d'une quête audacieuse de justice et d'une vie de disciple dynamique, le Conseil de retraite doit agir comme un investisseur actif et responsable.

4. Faire mieux prendre conscience aux membres et aux employeurs de la valeur du régime

Il faut sensibiliser les membres et les employeurs à la valeur du plan pour qu'il demeure pertinent et important pour les membres, qu'il soit, pour les employeurs, un avantage attrayant pour les

employés actuels et futurs et qu'il remplisse l'objectif de l'Église de contribuer au bien-être financier des membres durant leur retraite. Le Conseil de retraite mettra tout en œuvre pour faire mieux apprécier par les membres et les employeurs l'importance du régime, pour les membres comme pour l'Église.

5. Améliorer et moderniser l'administration afin de mieux servir les membres et les employeurs

Au cours de la longue période de transition vers l'administration interne et la mise en œuvre d'un nouveau système d'administration, il a été difficile de fournir un service rapide aux membres. Le Conseil de retraite s'engage à améliorer la rapidité et l'exactitude du service aux membres et aux employeurs.

Composition du Conseil de retraite et des comités, et nominations

Conseil de retraite

En 2022, le **Conseil de retraite** a accueilli trois nouveaux membres, à savoir Tamara DeMos, Bill Gilliland et Alison McKay, pour qu'ils occupent les postes laissés vacants par Marcus Robertson, notre président précédent, et par David Gilliland et Doug Greaves, qui ont tous terminé en juin 2022 leur mandat d'une durée maximale de neuf ans au Conseil. Le mandat de Sharon Aylsworth à titre de représentante de l'exécutif du Conseil général au Conseil d'administration a pris fin en 2022, mais nous avons eu le plaisir de l'accueillir à nouveau en mars 2023 comme membre à titre personnel du Conseil de retraite nommée par l'exécutif du Conseil général. Mitchell Anderson a été reconduit jusqu'en 2025 dans ses fonctions de représentant de l'exécutif du Conseil général au Conseil d'administration.

Comité consultatif du régime de retraite

Un changement est intervenu au **Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) en 2022**. Après le départ de Marcus Robertson et depuis la réunion de septembre 2022, Joanne Wilson est devenue la représentante du Conseil de retraite auprès du CCRR.

Comité d'investissement

En mai 2022, le **Comité d'investissement a accueilli Doug Chau**, Adam Buzanis et Deborah Ng, qui apportent tous une connaissance approfondie des fonds de pension, avec des spécialisations dans diverses catégories d'actifs. Depuis la réunion de septembre 2022, c'est Katharine Preston qui représente le Conseil de retraite auprès du Comité d'investissement.

Il est possible de consulter les biographies de tous les membres qui siègent au Conseil de retraite, au CCRR et au Comité d'investissement dans le fonds de documents du Centre d'avantages sociaux.

Responsabilité fiduciaire et diligence

Pour le Conseil de retraite, le Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et le Comité d'investissement, les obligations fiduciaires envers les membres et la diligence raisonnable dans la gestion du régime sont primordiales.

On entend par obligations fiduciaires :

- le devoir de loyauté envers les bénéficiaires du régime (éviter les conflits d'intérêts, ne pas faire passer ses intérêts avant ceux des bénéficiaires et ne pas tirer d'avantages personnels de son rôle de fiduciaire);
- le devoir de prudence dans l'intérêt des bénéficiaires du régime (en faisant preuve de la diligence raisonnable et de la compétence nécessaire pour bien s'informer de l'ensemble de la documentation disponible de façon à prendre les meilleures décisions);
- le devoir d'impartialité;
- le devoir de divulguer l'information nécessaire;
- le devoir de protéger les renseignements confidentiels.

La norme découlant des obligations fiduciaires n'étant pas parfaite, il est essentiel de faire preuve de diligence raisonnable, ce qui consiste notamment à :

- envisager un éventail de solutions afin de faire des choix raisonnables;
- solliciter des avis spécialisés s'il y a lieu;
- consigner le processus de diligence raisonnable dans des documents ou des procès-verbaux;
- conserver le plus longtemps possible les dossiers du régime de retraite lorsque c'est faisable en pratique;
- examiner de temps à autre le processus de gouvernance et la documentation afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux pratiques exemplaires en vigueur.

Pour avoir une description détaillée des structures hiérarchiques et des sphères de responsabilité des organes directeurs du régime de retraite, veuillez consulter l'organigramme de la gouvernance du régime de retraite accessible sur le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux](#).



© Thomas1111 | Dreamstime.com

ACTIVITÉS EN 2022 : BILAN DE L'ANNÉE

Investissement responsable

Le régime de retraite s'acquitte de ses responsabilités en matière d'investissement responsable (IR) dans le cadre de trois activités qui se recoupent : la mobilisation, le vote par procuration et l'engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Bien que 2022 ait été une année très difficile sur le plan du rendement des actifs, le régime a poursuivi sans relâche ses activités d'IR, avec un certain succès.

Engagement

Le socle des activités d'IR du régime est l'engagement. Le régime communique directement sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) avec les sociétés bénéficiant d'investissements, non seulement en ce qui concerne leurs placements pour le compte du régime, mais également sur les efforts qu'elles déploient elles-mêmes en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Enfin, le régime s'engage auprès des décideurs politiques en appuyant publiquement les initiatives ESG.

Le plan fait appel aux services de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (Shareholder Association for Research and Education ou SHARE) pour conduire son engagement auprès des sociétés. En 2022, le régime s'est engagé auprès de 28 entreprises à propos de 37 enjeux. Pour moitié, les enjeux étaient liés au changement climatique tels que la réduction des gaz à effet de serre, la finance durable et une transition juste. L'autre moitié des enjeux portaient sur des questions sociales liées au travail décent, à la justice raciale et à la vérité et à la réconciliation. Le fait qu'une société réalise ou non des progrès importants au regard d'un résultat attendu ou même qu'elle participe à un dialogue positif est la mesure de l'efficacité. Environ la moitié des engagements de 2022 ont été couronnés de succès à cet égard.

En 2022, l'une des succès du régime a été la soumission d'une proposition actionnariale à Constellation Software pour l'exhorter à améliorer ses pratiques en matière d'IED. La proposition demandait la préparation d'un rapport expliquant ce que la société avait comme plan pour cerner, traiter, atténuer et éliminer les inégalités raciales au sein de son personnel. Bien que le conseil d'administration de Constellation Software ait recommandé aux actionnaires de voter contre la résolution à l'assemblée générale annuelle, la résolution a été adoptée à 62 %.

Un autre engagement efficace que le régime a soutenu est une proposition actionnariale soumise à Toromont Industries Inc. lui demandant de prendre des mesures pour investir dans l'économie autochtone, y compris en obtenant la certification dans le cadre du programme RPA (Relations progressistes avec les Autochtones/MC) du Conseil canadien pour le commerce autochtone. La direction et les investisseurs ont massivement soutenu, à 99 %, la proposition actionnariale à l'assemblée générale annuelle de Toromont.

Tous les gestionnaires de placements du régime intègrent l'ESG à leurs décisions et soit ils sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, soit ils déposent des rapports auprès de la GRESB, une organisation indépendante qui valide les données sur le rendement en matière d'ESG. L'intégration de l'ESG est une considération majeure dans le recrutement des gestionnaires de placements. Le Comité d'investissement consacre énormément de temps à s'assurer que nos gestionnaires de placements peuvent aider le régime dans sa démarche d'IR à long terme. En 2022, le régime a continué à sonder ses gestionnaires de placements sur leurs politiques d'IED, la plupart d'entre eux ayant fourni des mesures

ou des plans visant à améliorer la diversité au sein de leur entreprise. Les gestionnaires du régime ont également été sondés sur leur engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation, surtout dans un but de sensibilisation. Toutefois, plusieurs gestionnaires de placements établis au Canada avaient déjà des initiatives en place.

Le régime promeut la sensibilisation aux politiques d'intérêt public en grande partie grâce à ses relations avec des organisations telles que SHARE, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) et l'Association pour l'investissement responsable (AIR). Dans le cadre de ses relations avec SHARE, le régime participe à Engagement climatique Canada (ECC), une initiative menée par le monde de la finance en faveur d'un dialogue entre la finance et l'industrie à l'appui d'une transition juste vers une économie « zéro émission nette ».

Vote par procuration

Le régime fait appel à des gestionnaires de placements externes pour gérer ses actifs. En ce qui concerne les comptes d'actions, lorsque c'est possible, le régime détient directement des actions de sociétés dans ses comptes. Le gestionnaire de placements a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des actions, mais c'est le régime qui contrôle la manière dont les votes par procuration sont exprimés à l'assemblée générale annuelle ou à

l'assemblée extraordinaire d'une société. Le régime fait appel à une agence de vote par procuration, le Groupe Investissement Responsable (GIR), pour voter sur nos actions. Le Comité d'investissement travaille avec le GIR afin de convenir d'un ensemble de lignes directrices sur la manière dont le régime doit voter sur certaines questions. La plupart des votes concernent l'élection des administrateurs d'une entreprise, mais d'autres portent sur la rémunération des dirigeants, la diversité et les enjeux climatiques. Les actionnaires ont le droit de déposer des résolutions aux assemblées en vue d'obliger les entreprises à agir sur des enjeux particuliers. Le régime a déposé un certain nombre de propositions actionnariales au fil des années, sujet traité dans nos activités d'engagement actionnarial. En 2022, le régime a voté sur 1 288 propositions soumises à 88 assemblées, exprimant son désaccord avec la direction de l'entreprise dans 53 % des cas. Le régime prend au sérieux ses responsabilités en matière de vote par procuration.

Engagement à l'égard de la carboneutralité d'ici 2050

En 2022, le régime de retraite a signé la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques. Dans le cadre de cet engagement, il a la responsabilité de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, intermédiaires et à long terme, fondés sur la science du climat



© Randi Scott | iStock Photos

et conformes à l'objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt.

Jusqu'à présent, la démarche concernant la carboneutralité a surtout porté sur la formation relative aux mesures du changement climatique et le changement de l'environnement réglementaire. Autre objectif prioritaire : recueillir des données sur les émissions de gaz à effet de serre du régime afin de pouvoir commencer à fixer des objectifs de réduction.

Système d'administration des pensions et des prestations et avantages sociaux

Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) poursuivent leurs efforts de soutien à la mise en œuvre du nouveau système Ariel d'administration des pensions et des prestations. Un comité directeur, composé de membres de l'équipe de direction et du CCRR, se réunit régulièrement avec Telus Santé pour superviser l'avancement de la mise en œuvre. Le lancement du système d'administration Ariel est prévu en 2024.

Mise en œuvre du système de paie Ariel

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le système de paie des personnes retraitées est passé de RBC Investor Services à Telus Health (anciennement LifeWorks) sous le système de paie Ariel. Le nouveau système fonctionnera de manière fluide avec le système d'administration Ariel et permettra de réduire les coûts de gestion de la paie pour le régime. C'est ce qui a permis aux personnes retraitées de toucher la hausse de pension de 2023 avec leur paiement de janvier 2023, éliminant ainsi la nécessité d'effectuer un paiement rétroactif.

Augmentation des pensions

Conformément aux lignes directrices énoncées dans la Politique de financement et en fonction des résultats des contrôles trimestriels continus de la capitalisation, le régime a été en mesure d'accorder une autre augmentation des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2023. Les personnes retraitées ont touché cette hausse avec leur paiement du 1^{er} janvier 2023.



© Thomas1111 | Dreamstime.com

DONNÉES FINANCIÈRES

États financiers

État de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars)

	2022	2021
Actifs		
Placements	1 411 969 \$	1 647 893 \$
Encaisse	14 192	6,60
Sommes à recevoir	2 091	2 342
Intérêts courus et dividendes à recevoir	6 442	5 293
Dépenses payées d'avance	24	-
	1 434 718	1 661 788
Passif et fiducie		
Sommes à payer et charges à payer	4 254	2 299
	4 254	2 299
Actif net disponible pour les prestations	1 430 464 \$	1 659 489 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars)

	2022	2021
Actif net disponible pour les prestations en début d'année	1 659 489 \$	1 587 644 \$
Écart positif		
Gain net sur vente de titres de placement	-	75 572
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) dans l'année	-	19 954
Variation de la juste valeur des placements	-	95 526
Revenu de placements	37 957	39 055
Cotisations		
Employeurs	12 049	12 204
Membres	8 034	8 129
	58 040	154 914
Écart négatif		
Pertes nettes réalisées sur vente de titre de placements	31 590	-
Variation des gains nets latents (pertes) dans l'année	169 769	-
Variation de la juste valeur des placements	201 359	-
Paiement des rentes	71 005	68 049
Remboursements	3 666	5 091
Charges administratives, de projet et de placement	11 035	9 929
	287 065	83 069
Variation de l'actif net disponible pour les prestations	(229 025)	71 845
Actif net disponible pour les prestations en fin d'année	1 430 464 \$	1 659 489 \$

Évaluation actuarielle

Rendement de la caisse de retraite

L'année 2022 a été difficile.

Le taux de rendement des investissements de notre caisse de retraite a été de -9,7 % en 2022, résultat un peu plus faible que l'objectif de référence de -9,5 %. En 2022, les catégories d'actifs des titres à revenu fixe et d'actions de sociétés ouvertes ont enregistré l'une et l'autre des rendements négatifs. Les fortes hausses appliquées aux taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation ont perturbé les marchés des titres à revenu fixe et des actions de sociétés ouvertes. En contrepartie, les investissements dans l'immobilier et en capital d'investissement ont eu des rendements positifs. Toutefois, l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur l'immobilier et le capital d'investissement se fera sentir dans les années à venir en raison de la baisse des prix obtenus sur les ventes d'actifs.

Jusqu'à la date courante, les rendements de 2023 ont été positifs, après les rendements négatifs de 2022. Le pessimisme persiste sur les marchés financiers, l'inflation ayant tendance à baisser, mais demeurant suffisamment élevée pour inciter les banques centrales à continuer à relever les taux d'intérêt. Les marchés financiers ne semblent pas savoir si le Canada ou les États-Unis entreront en récession. Les tensions géopolitiques restent vives, la guerre en Ukraine n'étant pas près de s'arrêter et la Chine se livrant à des démonstrations de force à propos de Taiwan. La bonne nouvelle, c'est que le régime de retraite a accordé une nouvelle hausse des prestations en 2023, pour la quatrième année de suite. En 2023, jusqu'ici, la situation financière du fonds de pension demeure solide par comparaison avec le passif au titre des pensions.

Le placement des actifs détenus dans le fonds se fait selon une approche prudente de l'investissement, l'objectif étant d'assurer à long terme des prestations stables aux cotisants. La cible de répartition des actifs demeure 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités/45 % d'actions. Les rendements élevés de l'immobilier et du capital d'investissement par rapport aux rendements négatifs des actions de sociétés ouvertes et des titres à revenu fixe en 2022

Type d'investissement	2022	2021	2020
Revenu fixe canadien	45 %	45 %	47 %
Revenu fixe mondial	6	6	6
Actions canadiennes	6	6	12
Actions mondiales	26	29	22
Immobilier	11	8	6
Créance privée	0	0	1
Placements privés	5	4	5
Infrastructure	0	S.O.	S.O.
Investissement au comptant	1	2	1
	100 %	100 %	100 %

Revenu fixe canadien : principalement des obligations gouvernementales et de sociétés

Revenu fixe mondial : principalement des obligations gouvernementales et de sociétés émises dans d'autres pays que le Canada

Actions : principalement des actions de grandes sociétés ayant une capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars

Immobilier : fonds communs canadiens, diversifiés selon la situation géographique et le type d'avoir

Créance privée : principalement des prêts garantis consentis aux sociétés, semblables à des prêts bancaires

Placements privés : actions et créances investies au sein d'un groupe diversifié de petites et moyennes entreprises

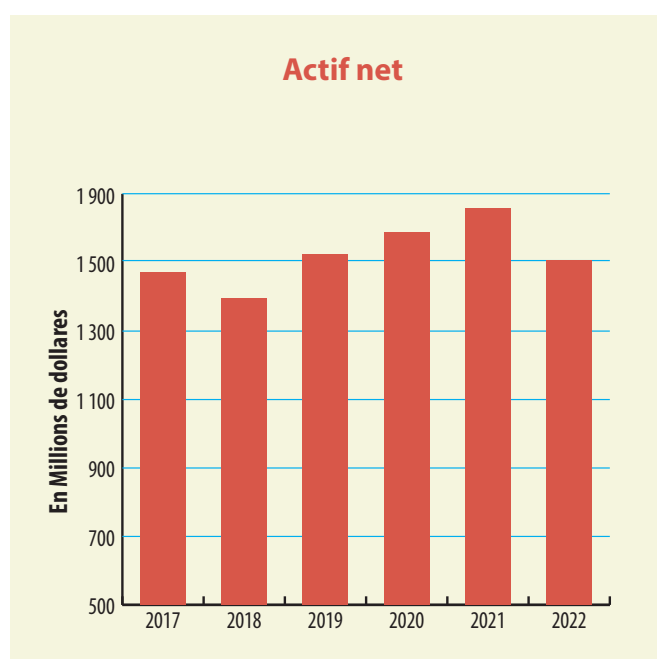
Investissement au comptant : inclut les certificats de placement garantis, les bons du Trésor et l'encaisse

ont entraîné une surpondération de 3 % des actions de sociétés ouvertes et une sous-pondération des titres à revenu fixe dans la composition des actifs à la fin de l'année. La surpondération des actions cotées en bourse se situe bien dans la fourchette acceptable prévue par les politiques du fonds. Le Comité d'investissement n'a pas procédé activement à un rééquilibrage au cours de l'année, mais a utilisé, comme méthode de rééquilibrage, les rachats nécessaires pour financer les paiements au titre des pensions.

Le Comité d'investissement a joué un rôle actif en 2022 en fixant un nouvel objectif d'allocation de 3 % à l'infrastructure. Deux engagements de 10 millions de dollars US ont visé des fonds d'infrastructure et il faudra plusieurs années avant le plein investissement. À l'heure actuelle, 5 % des actifs de la caisse de retraite sont alloués à l'investissement en capital d'investissement, soit 1 % de plus que l'allocation cible de la caisse. Toutefois, comme tous les investissements actuels en capital d'investissement en sont à l'étape de la distribution, le Comité d'investissement a estimé qu'il était prudent de prendre un nouvel engagement de

15 millions de dollars US à cet égard pour améliorer la diversité de cette catégorie d'actifs sur l'année écoulée. L'immobilier représente 11 % des actifs du fonds, soit 3 % de plus que l'allocation cible. Cette année, l'allocation a augmenté en grande partie en raison des rendements élevés par rapport aux rendements négatifs de l'investissement dans les titres de participation cotés en bourse et les titres à revenu fixe. Le Comité d'investissement surveille la surpondération de l'immobilier et a réduit l'allocation de 1 % au début de 2023. Enfin, le fonds de pension réduit graduellement ses allocations actuelles aux créances privées. Elles ne sont pas nulles, mais la valeur des placements restants est devenue négligeable. Le Comité d'investissement réexamine les créances privées comme catégories d'actifs et pourrait envisager de nouvelles allocations.

La valeur financière de nos actifs a baissé de 229 millions de dollars en 2022, les pertes sur placement et les paiements au titre des pensions dépassant largement les cotisations.

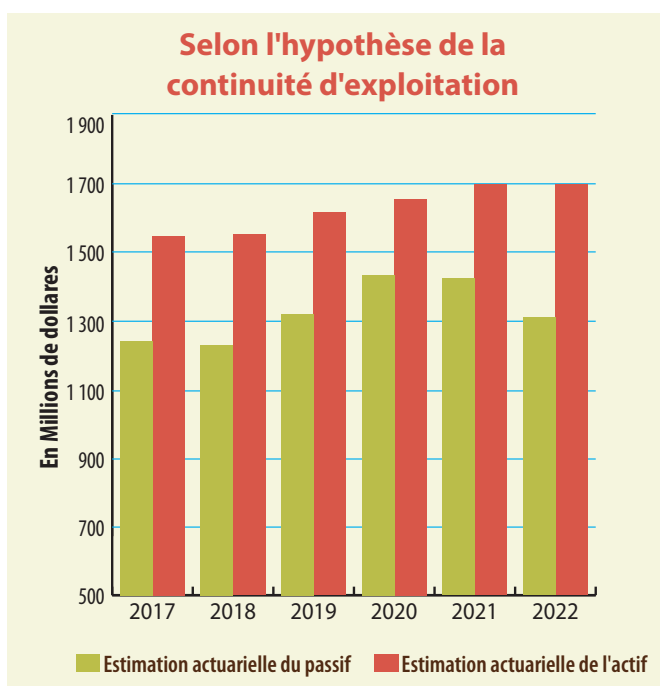


Aperçu actuariel

La capitalisation du régime demeure solide en 2022.

La capitalisation permet de comparer l'actif du régime au passif actuariel et on la mesure selon deux hypothèses : la continuité d'exploitation et la liquidation.

Dans l'hypothèse de la continuité, on suppose que le régime se maintiendra pour une durée indéterminée. La valeur actuarielle des actifs du régime est la somme de la « valeur lissée de l'actif » et de la valeur actuelle des cotisations futures. Le « lissage » de l'actif permet d'établir la moyenne des rendements de l'investissement sur quatre ans, de répartir également les écarts dans les rendements annuels et de fixer les taux de cotisation et les prestations en utilisant une perspective plus stable et à long terme du rendement de l'investissement. La dette actuarielle du régime est la valeur actualisée des prestations futures versées aux retraités actuels et futurs.



Le graphique montre que le régime, sur la base de la continuité, est en position excédentaire depuis

2017, l'actif étant supérieur au passif actuariel. Cela s'explique surtout par le rendement positif des placements. Malgré les rendements négatifs des actifs en 2022, le régime demeure excédentaire; la hausse des taux d'intérêt a contribué à la faiblesse des rendements, mais a également eu pour effet de réduire le passif actuariel.

À supposer que le régime soit liquidé à la fin de 2022, sa capitalisation demeure excédentaire, la valeur de marché des actifs dépassant le passif de liquidation de près de 24 %.

Comme le régime est à maturité, il compte plus de membres retraités que de membres actifs. Les cotisations ne couvrent que 27 % des montants versés pour les prestations, le reste devant provenir des revenus de placement. Le régime est arrivé à maturité et le nombre de retraités est supérieur au nombre de membres actifs. Les cotisations ne couvrent que 27 % des prestations versées. Le reste des prestations est couvert par les investissements. Au fil du temps, les montants versés pour les prestations continueront d'augmenter et les cotisations, de diminuer, ce qui obligera le régime à dépendre davantage des placements pour couvrir ses besoins de liquidités.

L'excédent a augmenté en 2022 malgré un rendement négatif de l'investissement et ce, pour deux raisons :

- le passif a baissé en raison de la hausse des taux d'intérêt et
- les valeurs de l'actif sont lissées sur plusieurs années, ce qui atténue l'effet des pertes sur actifs de 2022.

FOURNISSEURS DE SERVICES

Le Centre d'avantages sociaux

Le Centre d'avantages sociaux assure la gestion au quotidien des opérations liées aux régimes de retraite et d'avantages sociaux. Vous pouvez communiquer avec le Centre par téléphone en composant le 1 855-647-8222 ou le 905-480-8222, ou par courriel aux adresses suivantes :

Benefits@united-church.ca

Disability@united-church.ca

Pension@united-church.ca

Des membres du personnel de l'Église Unie forment l'effectif du Centre, qui est situé dans les locaux du bureau du Conseil général à Toronto.

Services spécialisés

Le Conseil de retraite a recours de façon permanente à divers fournisseurs de service pour honorer ses obligations fiduciaires envers les membres du régime et faire preuve de la diligence voulue.

- La firme juridique Brown Mills Kinck Prezioso LLP (BMKP Law) fournit des services juridiques au régime de retraite. À ce titre, elle conseille le régime sur les normes touchant les régimes de retraite et sur les questions de conformité à l'impôt sur le revenu et les questions d'administration, d'interprétation des règles et de communication de l'information relative au régime. BMKP Law apporte également un soutien à la gouvernance du régime en assistant aux réunions du Conseil de retraite et du Comité consultatif du régime de retraite, en fournissant de l'aide et des conseils au besoin, en offrant une formation fiduciaire aux membres du conseil et des comités et en présentant des mises à jour périodiques sur le contexte juridique.
- La firme Mercer fournit des services actuariels et de conseils au régime, y compris un suivi continu de sa capitalisation. Mercer participe également aux réunions du Comité consultatif du régime de retraite afin de fournir une analyse des changements législatifs.
- L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE, share.ca/a-propos-de-nous/) est un chef de file au Canada dans le domaine des services, de la recherche et de l'éducation en matière d'investissement responsable. SHARE fournit au Conseil de retraite des services d'engagement actionnarial. Collaborer avec SHARE permet au Conseil de tirer parti de la combinaison des actifs gérés du fonds de pension avec les actifs gérés d'autres clients afin d'avoir plus de poids dans les discussions avec les sociétés. Dans la mesure du possible, les activités d'engagement actionnarial sont menées de manière



œcuménique ou en partenariat avec d'autres investisseurs qui partagent les mêmes préoccupations ou les mêmes valeurs que l'Église Unie.

- Le régime fait appel à une agence de vote par procuration, le Groupe Investissement Responsable (GIR), pour exercer les droits de vote sur nos actions. Le Comité d'investissement travaille avec le GIR pour convenir d'un ensemble de lignes directrices sur la manière dont le régime devrait voter sur des questions particulières.
- En 2022, le Conseil de retraite a nommé KPMG LLP, comptables agréés, comme auditeur du régime de pension. KPMG a vérifié les états financiers à usage particulier au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date.



PRINCIPES FONDATEURS

Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs

La Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs est révisée de manière régulière. La [déclaration](#) actuellement en vigueur a été adoptée par le sous-exécutif du Conseil général en avril 2019.

Mandats

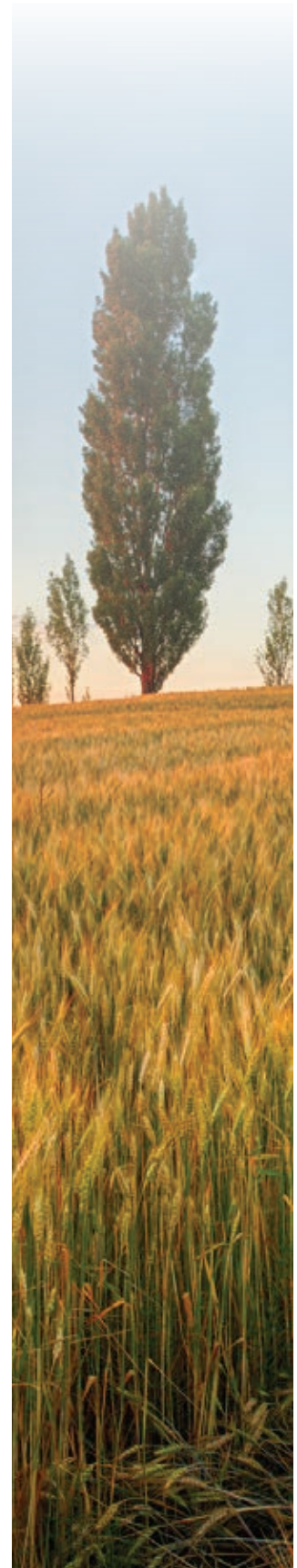
Les [mandats](#) du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du régime de retraite énoncent des exigences telles que les responsabilités et les obligations de rendre compte du Conseil ou des comités, le nombre minimal et maximal de membres siégeant à chaque comité, les domaines de spécialisation que doivent maîtriser les membres, etc. On revoit régulièrement les mandats pour qu'ils tiennent compte des pratiques exemplaires en cours.

Énoncé des politiques et des procédures de placement (SIPP)

L'[Énoncé des politiques et des procédures de placement](#) (en anglais) est un document requis pour tous les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Il est revu chaque année, et toute révision est déposée auprès de l'organisme de réglementation approprié

Politique de financement

La [Politique de financement](#) du régime de retraite a été rédigée de façon à concorder avec la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs. Elle énonce, à l'intention des membres du Conseil de retraite et de leurs déléguées et délégués, des lignes directrices sur la prise de décisions concernant la composition de l'actif, les augmentations (ou les diminutions) des prestations et les niveaux de cotisation. Les exigences en matière de financement visant les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de l'Ontario ont été modifiées depuis le 1er mai 2018, et la Politique de financement a été révisée en conséquence. La Politique de financement actuellement en vigueur a été approuvée par l'exécutif du Conseil général le 25 mai 2020.



Vous informer

Les communications du Conseil de retraite et de l'Unité des ministères et de l'emploi visent à vous informer sur votre régime de retraite et sur les efforts que déploie le Conseil de retraite pour s'assurer que le régime est protégé. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent tous les régimes de retraite à prestations déterminées, les membres (actifs et retraités) disposent d'un régime de retraite géré de manière responsable par des administratrices et des administrateurs de talent, y compris des cadres supérieurs du secteur canadien des pensions, des membres de l'exécutif du Conseil général et des membres issus de la communauté de l'Église. Le régime est supervisé par un Conseil de retraite qui met tout en œuvre pour que les promesses faites aux membres au sujet des prestations de retraite soient tenues.

Nous avons conçu différents outils pour vous informer.

Site Web du Centre d'avantages sociaux

Visitez le [site Web du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#) pour consulter des mises à jour et des renseignements importants sur vos régimes de retraite et d'avantages sociaux collectifs, y compris sur les étapes à suivre au moment de prendre votre retraite.

Pour mettre à jour votre adresse postale

Membres actifs : avisez votre administrateur de la paie.

Retraités : écrivez à pension@united-church.ca ou laissez un message au 1-800-268-3781, poste 3031.

Relevés annuels envoyés aux membres

Chaque année, en juin, le personnel du régime de retraite envoie des relevés annuels aux membres actifs, retraités et inactifs du régime. Comme l'exige la législation sur les pensions, les relevés annuels des membres sont envoyés par la poste à leur domicile. Il est donc essentiel de mettre à jour votre adresse.

Séminaires en ligne

Le personnel de l'Unité des ministères et de l'emploi a mis à jour les présentations en ligne : au lieu de

cibler uniquement les membres du personnel qui s'apprêtent à partir à la retraite, le séminaire d'information sur la retraite s'adresse maintenant à tous les membres du régime. Informez-vous sur la protection que vous assure le régime, sa gouvernance et l'investissement responsable de ses fonds, et sur tout ce que vous devez savoir alors que vous accumulez des prestations durant vos années de service.

Offerts en collaboration avec [United in Learning](#), les séminaires en ligne (en anglais seulement) sont régulièrement suivis par un groupe diversifié d'employés et de dirigeants bénévoles (trésoriers, membres de comité M&P); on peut y accéder virtuellement par Church. L'interactivité est un moyen extraordinaire d'obtenir des réponses aux questions que l'on peut se poser et de s'informer auprès des autres membres et du personnel de l'Unité des ministères et de l'emploi. La prochaine présentation du séminaire d'information sur la retraite est prévue le 27 septembre 2023.

Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous en ligne ou si vous souhaitez revoir des séminaires antérieurs, des enregistrements sont disponibles sur la page des [séminaires enregistrés](#) d'United Learning (en anglais seulement).

Le rapport annuel

Le rapport annuel du régime de retraite n'est plus imprimé, mais il est disponible en format PDF sur le site Web du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux](#).



© Matt Dobson | Dreamstime.com

Conseil de retraite

Pasteur Mitchell Anderson, BA (spécialisé), MBA, Mi (spécialisé)

Sharon Ellsworth, BA (spécialisé)

Darwin Bozel, FCPA, FCGA

Tamara Démos, FSA, FCIA

William Gilliland, BA (spécialisé), LLB, ICD.D

Pasteur Hea-Bin Jung, BA, MDiv, MTS

Alison McKay, BA, Badin, CPA, ICD.D

Katharine Preston, MBA, BEng

Anne Soha, FSA, FCIA, ICD.D (présidente)

Joanne Wilson, Bosc, MBA

Comité consultatif du régime de retraite (CCRR)

James Clarkson, CPA, CA

Juan Di, BA (spécialisé)

Audrey Forbes, BAS, CEBS, MPA

Caroline L. Hel Bronner, BA, LLB (jusqu'en mai 2023)

Laura Newman, FCIA, FSA

Kevin Pyo, FSA, FCIA

Jacques Tremblay, FCIA, FSA, MAAA (président)

Joanne Wilson, Bosc, MBA (représentante du Conseil de retraite)

Comité d'investissement

Adam Busais, CFA

Doug Chau, CFA, PRM, CQF, M. Sc., PhD

Andrew (Andy) Greene, MA, CIM, CAIA (président)

David Kaposi, CFA (jusqu'en mai 2023)

Claire Kyle, CFA

Deborah Luckmann, MBA, CFA (présidente jusqu'en février 2023),

Sean Macaulay, CFA

William (Bill) Mackenzie, ICD.D

Deborah Ngo, CFA, M. Finance

Katharine Preston, MBA, Beng (représentante du Conseil de retraite)

Steve Smith

Mary Anne Wiley, CFA

Kathleen Wylie, CFA

Soutien du personnel

David Dardant, gestionnaire principal, Administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux

Pasteur Alan Hall, directeur, Ministères et emploi

Derek Hurst, gestionnaire du fonds de pension

Erik Mathieusain, directeur, Finances

Sheng Rosa, gestionnaire, Conformité des pensions et Communications

Stefanie Yusufi-Cooper, Participation des membres, Régimes de retraite et d'avantages sociaux



Le présent rapport s'adresse à vous, les membres du régime de retraite. Il nous permet de rendre compte de la gestion des ressources que vous nous avez confiées. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Nous vous remercions de votre service loyal au sein de l'Église Unie comme au sein des ministères, organisations et communautés locales. Ensemble, nous partageons un engagement à célébrer la présence de Dieu, à vivre avec respect dans la Création, à aimer et à servir les autres, à rechercher la justice, à résister au mal et à proclamer Jésus.

Veillez noter que, pour économiser du papier et réduire les frais d'impression et de distribution par la poste, le Rapport annuel du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada est principalement diffusé en ligne.

Pour tout commentaire ou toute question, veuillez communiquer avec :

Sheng Rosa, gestionnaire,
Conformité des pensions et Communications
srosa@united-church.ca or PensionBoard@united-church.ca



The United Church of Canada/L'Église Unie du Canada
Conception : Carina Cruz Domingues, Graphics and Priant
La version anglaise intégrale du rapport annuel est disponible en ligne à uccbenefits.ca.

Photo de couverture : © Mark Hryciw | Dreamstime.com
Autres photos: Dreamstime.com. Tous les crédits photo figurent sur les photos.

